

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Le sept septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. GOUOT Bruno, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : Mme ROY Béatrice, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme DOUSSEAU Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 48 - Absent(s) : 12 - Pouvoir(s) : 15 - Votants : 63	Excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Tonnerre</i> : Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
Délibération n° 90-2017	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. GOVIN Gérard, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme GOUMAZ Delphine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOARD Claude, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice. Secrétaire de séance : M. PICARD Bruno Date de convocation : 1 ^{er} septembre 2017

Objet :**RESSOURCES HUMAINES**

Autorisation de recruter des volontaires dans le cadre d'un service civique

Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la CCLTB souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-90-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017

Publication : 15/09/2017

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Cette indemnité versée chaque mois est égale à 470,14 € par mois au 1^{er} janvier 2017.

La structure d'accueil verse aux jeunes une prestation d'un montant minimum de 106,94 € par mois.

Une agence du service civique a été créée pour coordonner le dispositif : animation délivrance d'agrément, contrôle et évaluation.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Un tutorat doit être garanti à chaque jeune. Le tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Une formation civique et citoyenne sera assurée au profit du volontaire. Les structures d'accueil devront accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

Aussi, au vu des éléments qui précèdent, Madame la présidente propose :

- D'autoriser la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » à accueillir des jeunes en service civique volontaire, répartis dans les services à vocation sociale, solidaire, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs,
- D'approuver le versement d'une prestation d'au moins 106,94 € par mois, révisable annuellement,
- D'autoriser Madame la Présidente à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63 pour
	0 contre
	0 abstention

ACCEPTTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif (demande d'agrément et éventuel avenant ou renouvellement, contrat d'engagement de service civique et autres).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170907-90-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017

Publication : 15/09/2017